



ARE si licenciement après abandon de poste ?

Par **Pywela**, le 11/11/2011 à 18:28

Bonjour,

J ai été licencié pour faute grave après un abandon de poste suite a du harcèlement moral (reconnu par l inspection du travail).

Le pôle emploi que je dois rencontrer pour l entretien suite a mon inscription, me demande la copie de la lettre de licenciement (en plus des autres documents habituels).

Ma question est la suivante : pôle emploi peut il décider de ne pas le verser l ARE sur motif de l abandon de poste, visible sur cette lettre de licenciement ?

Savez vous pourquoi pôle emploi réclame cette lettre de licenciement uniquement dans le ça d' un licenciement pour faute grave ?

Merci pour votre aide.

Par **Paul PÉRUISSET**, le 11/11/2011 à 19:01

Bonjour,

Vous devez normalement être pris en charge par le Pôle emploi, sans carence (sauf période correspondant aux CP) d'autant plus que vous êtes victime de harcèlement moral.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **Pywela**, le 12/11/2011 à 18:15

Merci beaucoup pour votre réponse !
Cordialement